

2022 030

	Nombre de membres	
afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	15	14 (dont 1 pouvoir)

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

Présents : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, L. BOUCKAERT, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, G. LANGLOIS, P. NOVELLE, V. POLLET, JC. PONSIN ;

Excusé(s) : P. LICOUR, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, O. WIART.

Secrétaire de séance : B. FOULON

Date de la Convocation : 18/11/2022

Date d'Affichage : 18/11/2022

Objet de la Délibération : Avis sur l'enquête publique environnementale sur le plan d'épandage de la SAS Norpaper Avot Vallée

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal avoir reçu en Mairie un dossier d'enquête publique relatif à la demande présentée par la SAS Norpaper Avot Vallée en vue de la modification de son plan d'épandage.

Il ajoute que le dossier était consultable en Mairie par toute personne qui en faisait la demande du 10 octobre au 20 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique et après en avoir délibéré, émet (8 voix favorables, 2 voix contre, 4 abstentions) un avis favorable sur l'enquête publique environnementale.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Luc EVERAERE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Le Maire,

Luc EVERAERE